

DELIBERATION CFVU-052-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 30 mai 2023

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 23 janvier 2023

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 05 juin 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la CFVU du 23 janvier est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

Signé le 26 juin 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 26/06/2023

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation
et de la vie universitaire
du 23 janvier 2023

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 23 janvier 2023 à 14h37, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO et Madame MALLET. Cette réunion s'est tenue en présentiel, en salle du Conseil de la Présidence.

ROBLÉDO Christian	Présent
MALLET Sabine	Présente
AUBRY Margot	Présente
AUDRAIN Léa	Présente
BARBE Valérie	Présente
BATY Benoît	Excusé
BERTIN-ROCHE Pascale	Excusée, a donné procuration à Madame TRAVIER
BOISSON Didier	Présent
BOUIS Sylvie	Présente
BRIAND—BOUCHER Benjamin	Présent
BRÉON Lucie	Excusée, a donné procuration à Monsieur MASLET
CARIOU Noah	Absent
CARIOU-MONIN Donatien	Absent
COADOU Franck	Excusé, a donné procuration à Madame BOUIS
COEFFE Vincent	Excusé, a donné procuration à Monsieur RULENCE
DECTOR Sananda	Absente
EVEILLARD Mathieu	Présent
GARNIER Maxence	Excusée, a donné procuration à Monsieur BRIAND--BOUCHER
GRIMAUULT Virginie	Présente
HAMARD Ronan	Absent
HELESBEUX Jean-Jacques	Excusé, a donné procuration à Madame MALLET
HOUEDJI Espoir <i>Equinoxe CARROUÉ</i>	Présente
HOWA Hélène	Excusée, a donné procuration à Madame TRAVIER
KERBELLEC Yann	Excusé, a donné procuration à Monsieur MASLET
LAHEURTE Cyrille	Excusé
LAMBERT-WIBER Sophie	Excusée, a donné procuration à Monsieur RULENCE
LANOE Marion	Absente
MASLET Adrien	Présent
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Excusée, a donné procuration à Monsieur ROBLÉDO
PELOILLE Manuelle	Excusée, a donné procuration à Monsieur BOISSON
PELTIER Didier	Excusé, a donné procuration à Monsieur ROBLÉDO
PITON Mélanie	Absente
PRUNIER Delphine	Excusée, a donné procuration à Madame MALLET

ROUGER Manuel	Excusé
RULENCE David	Présent
TAXIL Bérange	Excusée, a donné procuration à Monsieur BOISSON
TRAVIER Sandrine	Présente
YVARD Jean-Michel	Excusé

Membre de droit présent :

VERON Michel, Directeur général adjoint

Membres invités par le Président présents :

BORDET Laurent, Vice-président vie des campus

BOUVIER Lydie, Vice-présidente Formation professionnelle et développement de l'alternance

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté droit, économie, gestion

DEBSKI Nathalie, Vice-présidente Innovation pédagogique

HARTHEISER Florence, Directrice du SSU

HOCQUET Anne-Sophie, Administratrice du Domaine Universitaire du Choletais

LANCELOT Céline, Assesseure à la Pédagogie, Faculté des lettres, langues et sciences humaines

LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des Sciences

MÉNARD Christine, Directrice du SUIO-IP

PERRAUDEAU Dimitri, Chargé de mission Campus Day

PIERRE Éric, Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines

PIETRINI Alexandre, Directeur du SUAPS

RAVAIN Emmanuelle, Directrice des enseignements, de la vie étudiante et des campus

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
1-1 Plateforme Mon Master	1
2. Approbation des procès-verbaux	3
2-1 Procès-verbal de la CFVU du 26 septembre 2022	3
2-2 Procès-verbal de la CFVU du 19 octobre 2022	3
3. Enseignement et conventions	3
3-1 Modification de la délibération n° CFVU 119-2022 du 12 décembre 2022 relative aux attendus locaux inscrits sur Parcoursup	3
3-2 Modification de la délibération n° CFVU 120-2022 du 12 décembre 2022 relative aux critères d'examen des vœux inscrits sur Parcoursup	4
3-3 Modification de la délibération n° CFVU 121-2022 du 12 décembre 2022 relative aux capacités d'accueil inscrites sur Parcoursup	4
3-4 Calendrier de recrutement du master International – ESTHUA, Faculté de tourisme, culture et hospitalité	4
3-5 Création du DU « Microchirurgie de la main niveau expert »	5
3-6 Modification du DU « Gestion du patrimoine »	5
3-7 Conventions	6
4. Vie universitaire	7
4-1 Calendrier universitaire 2023-2024	7
4-2 Règle de définition du calendrier pluriannuel	8
4-3 Bilan du Campus Day	9
4-4 Bilan du SUAPS	11
5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 23 janvier 2023	14

1. Informations

1-1 Plateforme Mon Master

Madame MALLET présente ce point (cf. *diaporama de séance*). Les étudiants pourront s'informer sur la plateforme Mon Master du 1^{er} février au 16 mars 2023, puis pourront candidater entre le 22 mars et le 18 avril. Les responsables de formation examineront les dossiers entre le 24 avril et le 16 juin avant l'enclenchement de la phase d'admission qui aura lieu du 23 juin au 21 juillet 2023. Les étudiants qui ont effectué des candidatures dans les formations en alternance pourront avoir des réponses entre le 24 avril et le 16 juin afin qu'ils puissent contacter rapidement une entreprise pour obtenir un contrat d'apprentissage.

Monsieur MASLET aimerait avoir des informations concernant la communication à destination des étudiants.

Madame MALLET répond que la communication se fera via la newsletter. Une information s'effectuera lors de la Journée Portes Ouvertes du 4 février 2023. Elle compte aussi sur les directeurs de composante, les assesseurs à la pédagogie et les responsables de formation pour diffuser l'information. Des flyers sont aussi proposés par le ministère. Elle suggère qu'un affichage plus important ait lieu au sein des composantes à partir du 4 février. Madame MALLET liste ensuite les données à transmettre par les étudiants pour compléter leur dossier de candidature : informations personnelles ; coordonnées ; CV (obligatoire) ; baccalauréat ; cursus post-baccalauréat ; relevés de notes ; stages ; expériences professionnelles ; sportif de haut-niveau ; artiste confirmé ; situation de handicap ; bourse ; année de césure ; formation continue.

Des documents additionnels sont également demandés :

- Motivation et recommandations (*lettre de motivation, projet de recherche en master, lettre de recommandation, avis de poursuite d'études*)
- Parcours académique, professionnel et personnel (*CV en anglais, justificatifs sportifs, attestation justifiant de l'expérience professionnelle en cours, attestation d'engagement étudiant*)
- Travaux réalisés (*résumé de travaux de recherche en licence, dossiers de travaux artistiques*)
- Tests et certifications (*TOEIC, TOEFL et autres tests et certifications ...*)
- Contrats et autres justificatifs (*justificatif de la prise en charge financière de votre formation, attestation pôle emploi*)
- Autres

Les pièces complémentaires qu'il sera possible de demander sont limitées à 2. Il sera possible de demander des informations complémentaires (sans limite en nombre) sous forme de questions dans une interface formulaire.

Madame LANCELOT aimerait savoir si une case cochée signifie qu'il faut un dépôt de pièces. Elle prend l'exemple de la certification en langues où toutes les cases seraient cochées.

Madame MALLET explique que l'étudiant n'aura certainement pas passé toutes les certifications, ce qui fait qu'il n'est pas forcément attendu que l'étudiant dépose systématiquement un document même si une case est cochée.

Madame LANCELOT aimerait connaître la taille des pièces complémentaires.

Madame MALLET relayera cette demande pour y apporter une réponse.

Madame LANCELOT aimerait enfin savoir comment s'organiseront les formations avec audition.

Madame MALLET estime que la procédure est identique à celle de Parcoursup pour les formations qui mettent en place des oraux. Elle posera également la question aux services compétents.

Madame BOUIS aimerait savoir s'il y aura une phase d'anonymat des candidatures, à l'instar de ce qui existe sur Parcoursup, qui est levée ensuite pour convoquer les candidats à un entretien.

Madame MALLET posera la question aux services compétents et apportera une réponse dans la semaine.

Monsieur MASLET est surpris que des informations sur l'engagement étudiant ne soient pas à transmettre dans les documents de base. Il demande par ailleurs si l'Université sera en capacité de transmettre l'attestation d'engagement étudiant.

Monsieur ROBLÉDO pense que cela est possible mais n'est pas certain que l'Université soit en capacité d'attester l'engagement particulier dans une association par exemple.

Monsieur VERON se rappelle qu'une réflexion avait émergé pour transmettre par écrit une attestation d'engagement étudiant et pense qu'il faudrait relancer ce travail.

Monsieur BRIAND—BOUCHER croit que l'Université Paris 1 et l'Université Paris Dauphine proposaient des attestations d'engagement étudiant, à travers un travail entre les universités et les organisations étudiantes. Il précise aussi que les membres de l'AFEV sont énormément mobilisés aux côtés des étudiants alors que d'autres élus de la CFVU ne viennent jamais en instance. Le développement de l'E2O en partenariat avec les associations étudiantes pourrait être intéressant de ce point de vue.

Monsieur ROBLÉDO propose de voir ce qu'il est possible de faire dans l'immédiat et ce qu'il est possible de construire à l'avenir.

Monsieur DANIEL prend l'exemple de la licence d'Éco-Gestion et indique qu'il sera possible de faire une attestation dans le cadre du grand oral et de la prise en compte des expériences professionnalisantes. Un personnel trace en effet les expériences professionnalisantes des étudiants depuis la première année de licence. Monsieur DANIEL essaie de promouvoir cette opération pour la licence de Droit et pense qu'une réflexion est entamée dans les autres licences de l'Université sur la prise en compte de l'engagement étudiant.

Madame TRAVIER aimerait avoir des éléments complémentaires sur le paramétrage et le traitement des dossiers. Il s'agit en effet d'une inquiétude au sein des équipes pour savoir exactement ce que cela va représenter comme travail.

Madame MALLET propose d'attendre la tenue des webinaires pour en savoir davantage. Elle posera la question à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).

2. Approbation des procès-verbaux

2-1 Procès-verbal de la CFVU du 26 septembre 2022

Le procès-verbal de la CFVU du 26 septembre 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

2-2 Procès-verbal de la CFVU du 19 octobre 2022

Le procès-verbal de la CFVU du 19 octobre 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

3. Enseignement et conventions

3-1 Modification de la délibération n° CFVU 119-2022 du 12 décembre 2022 relative aux attendus locaux inscrits sur Parcoursup

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Elle rappelle que le DU PaRéo est destiné aux lycéens qui ne savent pas vers où s'orienter. Des enseignements fondamentaux et disciplinaires leur sont proposés pour travailler sur leur orientation. Un label PaRéo est donné par le ministère sur la base d'un cahier des charges auquel l'Université d'Angers avait répondu. Les universités qui avaient obtenu ce label recevaient 4 000 € de financement par place offerte et pourvue. L'établissement a appris, en fin d'année 2022, que les financements allaient s'arrêter, ce qui a soulevé des mécontentements car il semble extrêmement important de maintenir cette année d'orientation. Finalement, le ministère est revenu sur sa décision et propose d'accompagner les établissements à hauteur de 2 000 € par place offerte et pourvue. Les capacités d'accueil et les attendus n'avaient pas été votés en décembre dernier et il est aujourd'hui demandé à la CFVU de voter les attendus, les critères d'examen des vœux et les capacités d'accueil. Concernant les attendus locaux, il est ajouté aux qualités requises par les candidats : « Capacité à se projeter dans une formation universitaire. »

Madame HOCQUET souligne que très peu d'étudiants de ce DU s'orientent effectivement vers une formation universitaire.

Monsieur ROBLÉDO pense qu'il est possible de modifier le terme « universitaire » par « supérieur ». Pour autant, l'Université d'Angers a aussi pour ambition d'accueillir des étudiants qui se projettent sur quelque chose dans une formation postbac. Il rappelle que cette formation accueille justement des étudiants volontaires parce qu'ils ne savent pas où aller. Or, il y voit un paradoxe avec l'attendu « Capacité à se projeter dans une formation universitaire ou supérieure ». Il s'interroge sur l'attendu qu'il y a derrière.

Madame MENARD rappelle qu'il avait été inscrit dans les objectifs : « permettre aux étudiants de découvrir les études supérieures afin de préciser leur projet d'orientation ». Le projet d'orientation doit se trouver dans cette capacité.

Monsieur ROBLÉDO estime qu'il s'agit de la capacité à se projeter dans l'accompagnement qui leur sera proposé dans le cadre du DU PaRéo.

Après discussion, Madame MALLET propose de laisser l'attendu tel quel : « Capacité à se projeter dans une formation universitaire ».

Les modifications apportées aux attendus locaux du DU « Passeport pour réussir et s'orienter », dans le cadre de Parcoursup, sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

3-2 Modification de la délibération n° CFVU 120-2022 du 12 décembre 2022 relative aux critères d'examen des vœux inscrits sur Parcoursup

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Elle informe que les membres de la CFVU ont été destinataires de la grille d'examen des vœux du DU PaRéo, avec la prise en compte des critères académiques à hauteur de 15 % dans la mesure où les étudiants vont suivre des cours en immersion dans les licences.

Les modifications apportées aux critères d'examen des vœux du DU « Passeport pour réussir et s'orienter », dans le cadre de Parcoursup, sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 3 abstentions.

3-3 Modification de la délibération n° CFVU 121-2022 du 12 décembre 2022 relative aux capacités d'accueil inscrites sur Parcoursup

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Les capacités d'accueil sont de 20 places à Cholet et de 35 places à Angers, comme c'était le cas précédemment.

Les capacités d'accueil du DU « Passeport pour réussir et s'orienter », dans le cadre de Parcoursup, sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 3 abstentions.

3-4 Calendrier de recrutement du master International – ESTHUA, Faculté de tourisme, culture et hospitalité

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Elle informe que les étudiants qui candidatent pour entrer en master International de l'ESTHUA, « mention Management sectoriel, parcours Anglophone International Hospitality Management », ne passeront pas par la plateforme Mon Master. L'ESTHUA demande à la CFVU de voter le calendrier de recrutement qui se déroulera du 4 février au 15 mai 2023. Cette formation accueille essentiellement des étudiants internationaux et il paraissait compliqué de les faire passer par la plateforme.

Monsieur MASLET aimerait savoir si le principe de « silence vaut acceptation » perdurera.

Madame MALLET confirme.

Monsieur BOISSON aimerait savoir pourquoi cette formation ne se trouve pas sur Mon Master.

Madame MALLET répond qu'il s'agit d'une décision de la DGESIP.

Monsieur MASLET se demande pourquoi le calendrier n'est pas harmonisé avec le calendrier de la plateforme Mon Master.

Madame MALLET rappelle que les étudiants internationaux ne passent pas non plus par la plateforme Mon Master puisqu'ils passent par Campus France. La problématique pour les étudiants internationaux qui souhaitent entrer dans l'enseignement supérieur français a trait au timing pour obtenir leur visa. Si une réponse leur est donnée le 23 juin, il est certain que ces étudiants ne viendront pas dans cette formation.

Monsieur RULENCE croit comprendre qu'il y aura des dérogations pour les masters internationaux partout en France pour être en dehors de Mon Master. Or, il pense qu'il serait plus simple d'avoir d'un côté un système via Mon Master et d'autre côté un système pour les masters internationaux. Il regrette qu'on ne retrouve pas la logique de Trouver Mon Master qui affichait tout le panel des masters disponibles.

Madame MALLET assure que ces masters seront bien affichés sur la plateforme Mon Master mais il ne sera pas possible de candidater directement via la plateforme.

Le calendrier de recrutement du master 1, mention « Management sectoriel », parcours « Anglophone International Hospitality Management », fixé du 04 février 2023 au 15 mai 2023, est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

3-5 Création du DU « Microchirurgie de la main niveau expert »

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Elle rappelle qu'une précédente CFVU avait voté la maquette du DU « Microchirurgie de la main niveau 1 » et il s'agit aujourd'hui de voter la convention et la maquette du DU « Microchirurgie de la main niveau expert » qui est porté par la faculté de Santé, en partenariat avec le Centre de la Main (Trélazé). Le DU expert va permettre d'acquérir des compétences plus avancées dans la pratique de la microchirurgie et notamment avec des exercices plus complexes que ceux enseignés dans le cadre du DU existant. Ce diplôme est à destination de chirurgien ou vétérinaire ayant déjà validé un DU de microchirurgie et justifiant d'une expérience et d'une pratique régulière de la microchirurgie. La formation théorique dure 20 heures et il est prévu des moments de stage pour acquérir des compétences plus avancées.

Maquette

La maquette est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Convention

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

3-6 Modification du DU « Gestion du patrimoine »

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Les modifications de la maquette du DU « Gestion du patrimoine » concernent les modules 3, 4 et 6. Le nombre d'heures de cours au module 3 passe de 35h30 à 52h30, avec l'apparition des matières suivantes : « maîtrise de l'outil », « calcul financier » et « calcul investissement et crowdfunding ». Le

nombre d'heures de cours au module 4 passe de 28h à 31h30 avec l'apparition de la matière suivante : « économie de l'immobilier ». Le nombre d'heures de cours au module 6 passe de 21h à 28h avec l'apparition de la matière suivante : « l'épargne en entreprise ». Madame MALLET précise que le DU « Gestion du patrimoine » est autofinancé.

La modification du DU « Gestion du patrimoine » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

3-7 Conventions

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). L'Université d'Angers (Polytech), renouvelle son partenariat avec HEM Maroc. La convention concerne la formation suivante : Master mention « Ingénierie des systèmes complexes », parcours « Ingénierie des systèmes et management de projet ».

Convention Polytech – HEM Maroc

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Convention Faculté LLSH – Université des Antilles

L'Université d'Angers (Faculté LLSH), renouvelle son partenariat avec l'Université des Antilles. La convention concerne la formation suivante : Master mention « Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé », parcours « Psychologie du vieillissement normal et pathologique ». Cette session de formation est accessible uniquement aux stagiaires de la formation professionnelle titulaires d'une licence de psychologie.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Convention Faculté LLSH – AMDOR 2000

L'Université d'Angers (Faculté LLSH), renouvelle son partenariat avec AMDOR 2000 (Martinique). La convention concerne la formation suivante : Licence professionnelle mention « Interventions sociales : accompagnement des publics spécifiques », parcours « Coordination, Handicap et Vieillesse ». Cette session de formation est accessible uniquement aux personnes en reprise d'études.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Convention Faculté LLSH – Le Mans Université

L'Université d'Angers (Faculté LLSH), renouvelle son partenariat avec Le Mans Université. La convention concerne les formations suivantes :

- Master ETTAP « Environnement, Territoires en transitions, Aménagement et Participation », mention « Géographie, Aménagement, Environnement, Développement » (Université d'Angers) ;
- Master MATTERRE « Management des Territoires en Transition écologique », mention « Ville et Environnement Urbains » (Université du Mans)

Cette convention propose une mutualisation des cours entre les deux masters. Les étudiants du Master de l'Université peuvent suivre à distance les cours du Master du Mans et inversement. Chaque établissement rémunère ses enseignants et les mutualisations/croisements sont à l'équilibre entre les deux établissements.

Monsieur ROBLÉDO précise que des étudiants sont amenés à suivre un master au Mans et des étudiants sont amenés à suivre un master à Angers. Il est proposé d'intégrer, dans les deux formations, des cours mutualisés dans un objectif d'enrichissement. Il ajoute que toute la formation n'est pas réalisée à distance.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 3 voix contre.

Convention Faculté de Santé – Le Mans Université – IFMK et IFE du centre hospitalier de Laval – Institution Mongazon – Création d'un département universitaire de sciences de la réadaptation

Les Universités d'Angers et du Mans, l'IFMK et l'IFE du centre hospitalier de Laval et les formations en appareillage de l'Institution Mongazon s'associent pour la création d'un département universitaire en sciences de la réadaptation. Ce département est une structure d'expertise destinée :

- À favoriser l'évolution des pratiques pédagogiques dans ces formations, la création de ressources mutualisées, la formation des étudiants à et par la recherche, à assurer la validité des grades délivrés sous la responsabilité de la Faculté de Santé de l'Université d'Angers ou de l'UFR Sciences et Techniques de l'université du Mans (département STAPS).
- À favoriser la participation des étudiants et des personnels participant à la formation à des activités de recherche notamment dans le domaine des sciences de la réadaptation.
- À élaborer des réponses communes à des appels à projet dans son champ d'expertise.

Cette création a modifié les statuts de l'UFR Santé avec ce nouveau département.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

4. Vie universitaire

4-1 Calendrier universitaire 2023-2024

Madame MALLET informe qu'il n'y a aucune modification par rapport à l'année précédente concernant la date limite de réunion des jurys de seconde session. La seconde semaine des vacances scolaires de l'académie correspond à la semaine de vacances universitaires. Ce calendrier a été discuté en CLM et en conseil de gouvernance. Les vacances de printemps se termineront le lundi 6 mai alors que les mercredi 8 mai et jeudi 9 mai seront fériés et que

l'établissement sera fermé le vendredi 10 mai 2024. Les étudiants reviendront ou non le lundi 6 mai en fonction du calendrier des composantes. Madame MALLET rappelle que les inscriptions tardives sont traitées au préalable par les directeurs de composante puis par la présidence. La date limite d'annulation d'inscription avec remboursement est fixée au 6 octobre 2023 pour le premier semestre et au 16 février 2024 pour le second semestre. La date limite d'arrivée tardive, notamment pour les étudiants internationaux, est fixée au 29 septembre 2023. La date limite d'annulation d'inscription en PluriPass est fixée au 6 octobre et la date limite d'inscription aux modules de formation d'Accès Santé est fixée au 20 octobre. Le Campus Day aura lieu le 21 septembre et les opérations « M'essayer c'est m'adopter » se dérouleront pendant la première semaine des vacances scolaires de Toussaint et d'Hiver, et la Journée Portes Ouvertes se tiendra le 3 février 2024.

Monsieur RULANCE aimerait savoir si le principe de fermeture du boulevard Lavoisier sera entériné tous les ans pour le Campus Day. Les étudiants qui sont en formation en alternance ne participent pas au Campus Day car ils viennent en cours, et peuvent de ce fait rencontrer quelques difficultés pour accéder aux bâtiments.

Madame MALLET annonce que le tramway arrivera au niveau de la passerelle à partir de l'année prochaine. Elle invite donc les étudiants à utiliser le tramway pour accéder aux bâtiments. Elle ajoute que les étudiants qui viendront en cours pendant le Campus Day seront très peu nombreux contrairement à ceux qui seront amenés à traverser le boulevard. L'idée est donc de fermer le boulevard à la circulation pour éviter tout accident.

Le calendrier universitaire 2023-2024 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

4-2 Règle de définition du calendrier pluriannuel

Madame MALLET propose de voter le principe, pour les années à venir, que les vacances universitaires soient calées sur la deuxième semaine des vacances scolaires à l'Université d'Angers. Il s'agit notamment d'entériner ce vote pour la formation continue, les Bachelors Universitaires de Technologie (BUT) et les formations en alternance étant donné que les OPCO souhaitent disposer d'un calendrier sur trois ans.

Monsieur MASLET aimerait savoir s'il existe également un besoin pour les vacances estivales.

Madame MALLET explique que la période des vacances estivales est généralement identique année après année.

Monsieur ROBLÉDO indique que les vacances d'été ne sont pas soumises à des zones, et elles sont donc moins difficiles à définir.

Les vacances universitaires seront définies sur la deuxième semaine des vacances scolaires de Toussaint, Hiver et Printemps, pour les années à venir. La règle de définition du calendrier pluriannuel est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

4-3 Bilan du Campus Day

Monsieur PERRAUDEAU présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Le Campus Day a eu lieu le 22 septembre 2022 avec un fil conducteur autour de la nature et de l'écoresponsabilité. L'objectif affiché était l'obtention du niveau 2 du Label Évènement Écoresponsable en Pays-de-la-Loire. Après l'obtention du niveau 1 en 2019, le Campus Day ambitionnait en effet l'obtention du niveau 2 du Label délivré par le REEVE (réseau Eco Évènement en PDL). Le Campus Day a pris 58 engagements écoresponsables (gestion des déchets avec brigade du tri, sobriété énergétique avec réduction des groupes électrogènes, manger durable, mobilités douces avec la création d'un parking éphémère de 500 places, valorisation du territoire avec la création de 5 îlots écoresponsables).

La campagne de labellisation est en cours pour le Campus Day, niveau 2, à travers :

- La rédaction par l'équipe d'un cahier des charges écoresponsables (58 engagements pris pour l'organisation et le déroulement de l'opération)
- Le suivi du dossier et appui par le REEVE (une vingtaine d'heures de collaboration)
- L'examen le jour J sur place
- L'impact financier entre +20% et 30% du budget global

Les perspectives du label sont les suivantes : 2022 : obtention label niveau 2 / 2023-24 : consolidation niveau 2 / 2025 : demande de labellisation niveau 3

Monsieur PERRAUDEAU détaille quelques engagements pris :

- Respecter le site, l'environnement immédiat :
 - Chiffrage et Limitation de l'impact environnemental du Campus Day
 - Installation des dispositifs ludiques pour récupérer des mégots (7 cendriers urbains)
- Inviter les publics à la transition écologique
 - Information et sensibilisation environnementale des publics sur nos campagnes de communication en amont
 - Mise en place d'une signalétique qui informe et sensibilise le public sur les dispositifs (tri, vélo, accessibilité)
- Manger durable
 - Mise en place d'un plan d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (travail avec TO GOOD TO GO)
 - Mise en place d'un système de redistribution des non-consommés alimentaires
 - Proposition d'un menu bas-carbone dont les émissions GES sont inférieures à 2500 gco2eq : 2 menus
 - Augmentation de la part de restauration végétarienne (50%)
 - Les denrées consommées par l'organisation, les équipes et les artistes sont majoritairement d'origine locale, circuit court, saisonnier, fermier (30%)
- S'organiser et progresser
 - Réaliser et communiquer un bilan avec des critères environnementaux de la manifestation (en cours de rédaction)
 - Intégration des critères du Développement Durable dans le cahier des charges des prestataires (5 engagements sur 10)
 - Nomination d'un référent développement durable (binôme)
- Ressources/Sobriété
 - Optimisation et diminution de l'usage des groupes électrogènes à énergie fossile exclusive (-20% par rapport à l'édition 21, -50% par rapport à l'édition 18)
 - Utilisation de supports et moyens d'impression éco-conçus

- Mise en place d'une démarche d'économie d'eau : mise en place de 4 rampes d'eau avec ALM
- Mise en place d'une démarche d'économie d'électricité (regroupement des besoins en électricité + scène théâtre neutre)
- Limitation et optimisation au maximum des impressions (engagement demandé aux partenaires de limiter + DCOM)
- Utilisation de Supports de signalétique intemporels (utilisation de réemploi matériel scénographique)
- Exploitation d'une scénographie issue du réemploi
- Déplacements plus vertueux
 - Incitation des publics à faire du covoiturage via la plateforme
 - Informer les publics sur les accès aux pistes cyclables et dispositifs mis en place sur l'évènement concernant le vélo
 - Mise en place des parkings vélos (400 à 500 places)
 - Information des publics sur les accès en transports en communs et les horaires
- Un évènement pour tous et pour toutes
 - Nomination d'un référent accessibilité : Anna Reymondeaux
 - Mise en place d'une action favorisant l'accès à toutes les générations : travail avec Pôle Territorial BB
 - Une action significative de parité sur la scène : 50% des talents
 - Déploiement d'actions de Prévention sur les comportements inappropriés : présence cellule VDH + intervention Cie Myrtil
- Zéro déchet
 - Zéros gobelets plastiques jetables
 - Gobelets réutilisables non millésimés avec sensibilisation des publics pour un réemploi : 2000 eco
 - Collecte et tri des déchets (Sensibilisation, médiation et matériels dédiés) avec Cocycler
 - Présence d'une brigade du déchet
 - Tri des déchets en zone publique.
 - Remplacement de la vaisselle jetable par de la vaisselle réutilisable ou compostable
 - Évaluation des quantités de déchets produites et valorisés

À l'issue de l'examen sur pièces et sur place, Monsieur PERRAUDEAU annonce que l'Université d'Angers a obtenu le niveau 2 du label qui sera officiellement remis le 9 mars prochain. Comme chaque année, la DCOM a déployé une communication globale pour annoncer le Campus Day, orientée une nouvelle fois vers le développement durable. L'affiche de présentation a été imprimée en maïs avec des taux d'encrage très réduits, voire des encres vertes. Les flyers ne sont plus utilisés pour informer sur l'évènement. L'objectif est de se diriger vers une communication numérique, tout en ayant conscience que le numérique a forcément un impact en matière environnementale. Par ailleurs, le choix a été fait de rationaliser les goodies dans cette idée de développement durable. L'Université d'Angers a proposé comme seul goodie une gourde faite en algues, fabriquée en Bretagne.

Monsieur PERRAUDEAU comptabilise 7 000 à 7 500 personnes tout au long de la journée, 89 stands de partenaires, 33 associations étudiantes et quelques 300 étudiants et 150 collègues mobilisés. Le Campus Day est un évènement porté par l'Université d'Angers mais est aussi un évènement du territoire qui fait sens.

Monsieur MASLET évoque des retards de versement de FSDIE pour les associations étudiantes, ce qui a pu compliquer fortement leur implication au cours de cet évènement.

Monsieur PERRAUDEAU rappelle que le Campus Day est pourvoyeur de contrats puisque l'Université d'Angers embauche entre 50 et 60 contrats étudiants, sur un éventail de missions assez important. Le Campus Day est porté par le service culturel avec le service vie des campus en appui. Trois temps de convivialité autour de la restauration étaient proposés tout au long de la journée : petit-déjeuner, dégustation de la cuvée de 50 ans pour les personnels/Cocktail Campus Day pour les étudiants, repas des personnels. La programmation artistique, déployée tout au long de la journée sur 2 scènes, a valorisé les talents de l'Université d'Angers. Un karaoké géant a également été organisé en fin de journée, réunissant plus de 600 personnes. Les ateliers Campus Day sont toujours pris d'assaut par la communauté de l'Université d'Angers, avec plus de 140 heures d'ateliers cumulées sur la journée et quelques 1 500 étudiants et personnels sur l'ensemble des ateliers proposés par les partenaires et les directions. Des animations ont aussi été proposées à travers la braderie des livres, un challenge sport organisé par le SUAPS, l'animation d'un quizz proposé par la DPIL et la DIDN sur les gestes écoresponsables, etc. En termes de nouveautés pour cette édition 2022, Monsieur PERRAUDEAU cite les cinq îlots écoresponsables, la pacification du boulevard Lavoisier et les choix forts des mobilités douces. Au niveau des perspectives, l'année 2023 correspondra aux 10 ans du Campus Day avec des surprises et des célébrations à venir. La thématique retenue pour l'édition 2023 est le sport et le bien-être. Le Campus Day aura lieu le jeudi 21 septembre 2023.

Monsieur ROBLÉDO constate une énorme organisation pour imaginer et mettre en place cet évènement.

Madame HARTHEISER émet un point de vigilance pour la prochaine édition car le bien-être regroupe énormément de choses. Il faudrait donc avoir une petite activité de contrôle des intervenants. Le thème pourrait en effet attirer des intervenants qui ne porteraient pas des messages scientifiquement valides.

4-4 Bilan du SUAPS

Monsieur PIETRINI présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Il rappelle que les SUAPS sont les pilotes des politiques sportives des campus à travers le sport au quotidien, l'évènementiel sportif, les formations qualifiantes, l'accompagnement individuel, le sport de compétition et le sport évalué. Le SUAPS essaie de représenter ce modèle à la fois sur Angers, Cholet et Saumur, avec des réussites diverses. L'organisation n'est en effet pas évidente en termes d'infrastructures et de ressources humaines. Suite à la crise sanitaire, le SUAPS a pu reprendre toutes ses missions. Monsieur PIETRINI recense 6 483 personnes inscrites en 2021-2022, 14 600 participations, 4 700 usagers par semaine et plus de 7 000 heures d'enseignements. Les volumes sont importants même si cela n'est pas suffisant au regard des attentes des étudiants et des personnels. Il effectue ensuite un focus sur le premier semestre de l'année université 2022-2023 où il a été constaté un nombre encore plus important d'usagers. L'Université d'Angers se dirige vers une année record, avec un taux de remplissage des créneaux qui se situe au-delà des 70 % en moyenne. Pour autant, les places offertes sont toujours en-deçà à l'avant-covid, ne serait-ce que pour le confort de l'utilisateur et la qualité de l'enseignement.

Monsieur PIETRINI souhaite également revenir sur les politiques mises en œuvre ces dernières années. Le SUAPS de l'Université d'Angers a toujours considéré que le service était un lieu de rencontre, d'échange et d'apprentissage, et où l'activité physique était un prétexte. Le service a toujours voulu privilégier le sport pour tous. Cette ouverture au plus grand nombre permet d'accepter des personnes qui n'ont jamais pratiqué de sport. Il évoque également une volonté de mixité à tous les étages. Le fait que 60 % des personnes soient des femmes, à contrario du sport fédéral, continue de donner raison à cette politique. Un des objectifs consiste à être à l'écoute des besoins des étudiants, des personnels et permettre l'adaptabilité du service. Le service s'est ainsi lancé dans le développement d'une offre ponctuelle et dans l'accompagnement des étudiants (BDS, projets tutorés, suivi individualisé). Il faut aussi convaincre de l'intérêt de l'activité physique pour la santé, le développement des personnes, la cohésion de groupe et la construction des projets. Le SUAPS essaie de convaincre pour intégrer le sport dans les maquettes de formation, ce qui est le cas à l'IUT depuis la rentrée avec la mise en place d'enseignements transversaux. Enfin, une dernière tendance de la politique du SUAPS concerne l'intérêt des projets interservices.

Monsieur PIETRINI recense des éléments facilitateurs pour mettre en œuvre cette politique, comme une prise de conscience collective qui a été accélérée par la crise sanitaire. Il y a eu effectivement des situations de sédentarité, de mal-être psychologique que ce soit du côté des étudiants ou du côté des personnels sur le lieu de travail. La prochaine année universitaire va être rythmée par des événements majeurs comme la Coupe du Monde de Rugby et les Jeux Olympiques, et l'activité physique sera donc mise à l'honneur. Par ailleurs, il s'est instauré au fil des années une véritable confiance de la gouvernance qui est convaincue de la place de l'activité physique. Cette confiance s'est traduite dans les projets qui ont été menés. La dernière marque de confiance a trait à la mise en place d'un poste supplémentaire au sein de l'équipe du SUAPS. Enfin, un outil informatique a permis d'optimiser le rendement du SUAPS.

En termes de freins, Monsieur PIETRINI pense qu'il faudra se réunir avec les responsables administratifs des services communs pour discuter de l'autonomie de gestion. Les services communs ont en effet moins de facilités que les composantes dans la gestion du quotidien, notamment financière. Il évoque également la problématique du manque d'infrastructures, qu'elles soient en propre ou municipales. Les relations avec la direction des sports de la ville sont très bonnes mais des freins sont constatés. Enfin, le SUAPS plaide pour une refonte des rythmes universitaires, qu'ils soient à l'année, au semestre, à la semaine ou à la journée.

Monsieur PIETRINI liste quelques lignes directrices pour les prochaines années :

- Maintenir ce niveau d'accueil, d'encadrement et d'exigences
- Continuer de convaincre
- Tenter d'optimiser encore faute de surfaces supplémentaires

De nombreux projets sont en cours comme le parcours sport-santé sur le campus de Belle-Beille, le réaménagement des gymnases, etc. L'INSPÉ dispose d'un gymnase et le SUAPS sent qu'il est plutôt intéressé pour opérer un rapprochement. Il faudra convaincre les mairies de Cholet et de Saumur pour développer encore davantage le sport universitaire dans leur ville. Un autre projet concerne l'évaluation par compétences. Le sport développe en effet des compétences, que ce soit en termes d'encadrement, de pratique, etc. et ces éléments sont de plus en plus recherchés par les entreprises.

Monsieur PIETRINI conclut son propos avec quelques interrogations dont l'avenir de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) qui est une des sources principales de

financement dans le budget du SUAPS. Le budget du SUAPS est de 1,2 M€ sur un budget global de 190 M€ pour l'Université d'Angers, ce qui fait que la SUAPS est sur une rentabilité extrême en termes de qualité de services et de coût. Il plaide pour le « 1 % » sport et pour le « 1 % » culture. Une deuxième interrogation concerne le projet STAPS qui avance doucement à l'Université d'Angers, et les potentiels impacts sur l'organisation du SUAPS. Enfin, la dernière interrogation a trait au rapport des usagers au SUAPS. Certains étudiants et personnels ont des comportements quelque peu limites avec les équipes du SUAPS, ce qui le met franchement en colère. Monsieur PIETRINI voudrait que les personnels de l'établissement mesurent par exemple la chance d'avoir à leur disposition un chèque cadeau pour participer au SUAPS. Le service est prêt aussi à travailler avec les composantes mais dans la limite de leurs moyens. Des comportements l'interrogent de plus en plus et il avoue être particulièrement heureux de passer la main à la direction du SUAPS à la fin de l'année universitaire. Il plaide pour les services communs. Les notions de bien-être et de bienveillance sont en train de se déliter sur des services qui sont complètement tournés vers les étudiants et les personnels. Monsieur PIETRINI en profite enfin pour remercier Madame MALLET qui a toujours eu un regard bienveillant envers le SUAPS.

Monsieur ROBLÉDO indique que ce discours interpelle et, en même temps, fait plaisir. Au-delà du sentiment d'injustice qui peut être ressenti, il voit aussi une volonté farouche d'être au service de la communauté et d'avoir un comportement « Université d'Angers ». Le fait de lire « service » peut laisser penser « au service de » pour certaines personnes, ce qui génère certaines réactions. L'Université d'Angers souhaite continuer à soutenir une politique de bienveillance et ce sont souvent les personnes qui portent haut l'étendard de la bienveillance qui oublient un peu trop souvent de l'appliquer à eux-mêmes. Le principe d'empathie et de bienveillance vis-à-vis d'autrui doit être appliqué au jour le jour, sans pour autant dire « oui » à tout. Monsieur ROBLÉDO remercie donc Monsieur PIETRINI de dire les choses telles qu'il les ressent en séance car elles sont rarement dites de façon publique. Il ajoute qu'il existe des réactions tout aussi violentes et tout aussi inadmissibles auprès de collègues qui travaillent dans les services dits centraux.

Monsieur PIETRINI pense qu'il existe une réelle méconnaissance sur le fonctionnement des différentes unités. Il reste convaincu qu'il faut réfléchir à cet élément sur des temps un peu plus importants car certains collègues ont parfois l'impression de travailler plus et mieux que leur voisin. Il invite donc les collègues à aller regarder le fonctionnement dans les autres unités, avec le prisme des difficultés rencontrées au sein de ces unités.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MALLET clôt la séance à 17h12.

[La Vice-présidente formation et vie universitaire de l'université d'Angers](#)

Sabine MALLET

5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 23 janvier 2023

Commission de la formation et de la vie universitaire du 23 janvier 2023

Ordre du jour :

1. Informations
2. Approbation des procès-verbaux
3. Enseignement et conventions
4. Vie universitaire

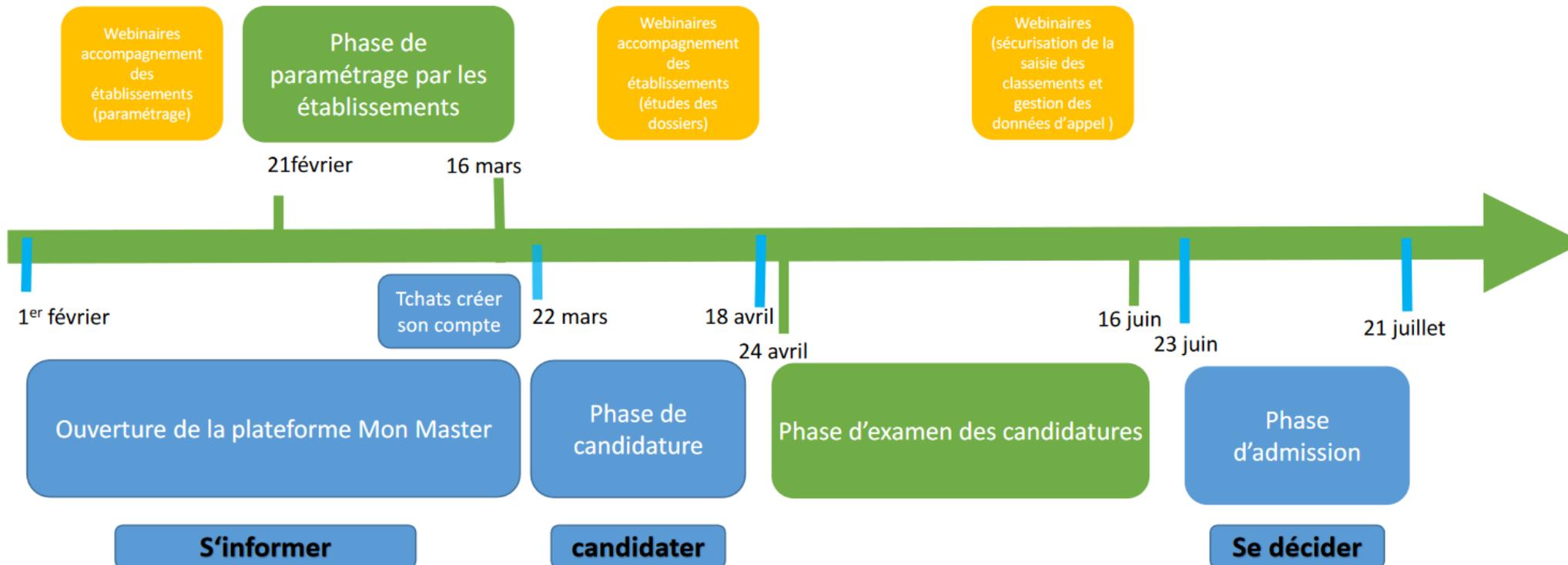
1. Informations

1-1 Plateforme Mon Master

1-1 Plateforme Mon Master – INFORMATION



Calendrier opérationnel



1-1 Plateforme Mon Master – INFORMATION

Dossier de candidature

1. Dossier candidat (données communes à toutes les candidatures) :

- Mes informations personnelles
- Mes coordonnées
- Mon CV (obligatoire)
- Mon baccalauréat
- Mon cursus post-baccalauréat
- Mes relevés de notes
- Mes stages
- Mes expériences professionnelles
- Je suis un sportif de haut niveau
- Je suis un artiste confirmé
- Je déclare une situation de handicap
- Je bénéficie d'une bourse
- J'envisage une année de césure
- J'envisage une formation continue

1-1 Plateforme Mon Master – INFORMATION

Dossier de candidature

2. Documents additionnels de la formation candidatiable :

- ❑ **Motivation et recommandations** (*lettre de motivation, projet de recherche en master, lettre de recommandation, avis de poursuite d'études*)
- ❑ **Parcours académique, professionnel et personnel** (*CV en anglais, justificatifs sportifs, attestation justifiant de l'expérience professionnelle en cours, attestation d'engagement étudiant*)
- ❑ **Travaux réalisés** (*résumé de travaux de recherche en licence, dossiers de travaux artistiques*)
- ❑ **Tests et certifications** (*TOEIC, TOEFL et autres tests et certifications ...*)
- ❑ **Contrats et autres justificatifs** (*justificatif de la prise en charge financière de votre formation, attestation pôle emploi*)
- ❑ **Autres**

1-1 Plateforme Mon Master – INFORMATION

Dossier de candidature

3. Pièces et informations complémentaires de la formation candidatable :

Les pièces complémentaires qu'il sera possible de demander sont **limitées à 2**.

Il sera possible de demander des informations complémentaires (sans limite en nombre) sous forme de questions dans une interface formulaire.

POUR INFORMATION

2. Approbation des procès-verbaux

2-1 Procès-verbal de la CFVU du 26 septembre 2022 – **VOTE**

2-2 Procès-verbal de la CFVU du 19 octobre 2022 – **VOTE**

3. Enseignement et conventions

3-1 Modification de la délibération n° CFVU 119-2022 du 12 décembre 2022 relative aux attendus locaux inscrits sur Parcoursup – **VOTE**

3-2 Modification de la délibération n° CFVU 120-2022 du 12 décembre 2022 relative aux critères d'examen des vœux inscrits sur Parcoursup – **VOTE**

3-3 Modification de la délibération n° CFVU 121-2022 du 12 décembre 2022 relative aux capacités d'accueil inscrites sur Parcoursup – **VOTE**

3-4 Calendrier de recrutement du master International – ESTHUA, Faculté de tourisme, culture et hospitalité - **VOTE**

3-5 Création du DU « Microchirurgie de la main niveau expert » :

- Maquette – **VOTE**
- Convention – **VOTE**

3-6 Modification du DU « Gestion du patrimoine » - **VOTE**

3-7 Conventions – **VOTES**

3-1 Modification de la délibération n° CFVU 119-2022 du 12 décembre 2022 relative aux attendus locaux inscrits sur Parcoursup - **VOTE**

La modification concerne le DU Paréo « Passeport pour réussir et s'orienter » et fait suite à la réponse de la DGESIP, proposant un financement de 2 000€ par place offerte et pourvue.

Il est ajouté aux qualités requises par les candidats :

« Capacité à se projeter dans une formation universitaire. »

POUR VOTE

3-2 Modification de la délibération n° CFVU 120-2022 du 12 décembre 2022 relative aux critères d'examen des vœux inscrits sur Parcoursup - **VOTE**

La modification concerne le DU Paréo « Passeport pour réussir et s'orienter » et fait suite à la réponse de la DGESIP, proposant un financement de 2 000€ par place offerte et pourvue.

Il est ajouté à la délibération les critères d'examen des vœux du DU Paréo.

POUR VOTE

3-3 Modification de la délibération n° CFVU 121-2022 du 12 décembre 2022 relative aux capacités d'accueil inscrites sur Parcoursup - **VOTE**

La modification concerne le DU Paréo « Passeport pour réussir et s'orienter » et fait suite à la réponse de la DGESIP, proposant un financement de 2 000€ par place offerte et pourvue.

20 places seront ouvertes à Cholet et 25 places à Angers.

POUR VOTE

3-4 Calendrier de recrutement du master International – ESTHUA, Faculté de tourisme, culture et hospitalité – **VOTE**

Il est demandé aux membres de la CFVU de voter le calendrier de recrutement du master 1 mention Management sectoriel, parcours Anglophone International Hospitality Management, les candidatures ne se déposant pas sur la plateforme Mon Master.

Le recrutement se déroulera du 04 février 2023 au 15 mai 2023.

POUR VOTE

3-5 Création du DU « Microchirurgie de la main niveau expert » - **VOTE**

Cette formation est portée par la faculté de Santé, en partenariat avec le Centre de la Main (Trélazé).

Le DU expert va permettre d'acquérir des compétences plus avancées dans la pratique de la microchirurgie et notamment avec des exercices plus complexes que ceux enseignés dans le cadre du DU existant.

Ce diplôme est à destination de chirurgien ou vétérinaire ayant déjà validé un DU de microchirurgie et justifiant d'une expérience et d'une pratique régulière de la microchirurgie.

La formation dure 20 heures.

Il est soumis au vote :

- La convention – **VOTE**
- La maquette – **VOTE**

3-6 Modification du DU « Gestion du patrimoine » - **VOTE**

Il est demandé aux membres de la CFVU de voter la modification de la maquette du DU « Gestion du patrimoine ».

La modification concerne les matières, à partir du module 3.

POUR VOTE

3-7 Conventions

Convention avec HEM Maroc– **VOTE**

L'Université d'Angers (Polytech), renouvelle son partenariat avec HEM Maroc.

La convention concerne la formation suivante :

- **Master mention « Ingénierie des systèmes complexes », parcours « Ingénierie des systèmes et management de projet ».**

POUR VOTE

3-7 Conventions

Convention avec l'Université des Antilles – VOTE

L'Université d'Angers (Faculté LLSH), renouvelle son partenariat avec l'Université des Antilles.

La convention concerne la formation suivante :

- Master mention « Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé », parcours « Psychologie du vieillissement normal et pathologique ».

Cette session de formation est accessible uniquement aux stagiaires de la formation professionnelle titulaires d'une licence de psychologie.

POUR VOTE

3-7 Conventions

Convention avec AMDOR 2000– VOTE

L'Université d'Angers (Faculté LLSH), renouvelle son partenariat avec AMDOR 2000 (Martinique).

La convention concerne la formation suivante :

- **Licence professionnelle mention « Interventions sociales : accompagnement des publics spécifiques », parcours « Coordination, Handicap et Vieillesse ».**

Cette session de formation est accessible uniquement aux personnes en reprise d'études.

POUR VOTE

3-7 Conventions

Convention avec Le Mans Université – **VOTE**

L'Université d'Angers (Faculté LLSH), renouvelle son partenariat avec Le Mans Université

La convention concerne la formation suivante :

- **Master ETTAP « Environnement, Territoires en transitions, Aménagement et Participation », mention « Géographie, Aménagement, Environnement, Développement » (Université d'Angers) ;**
- Master MATTERRE « Management des Territoires en Transition écologique », mention « Ville et Environnement Urbains » (Université du Mans)

Cette convention propose une mutualisation des cours entre les deux masters. Les étudiants du Master de l'Université peuvent suivre à distance les cours du Master du Mans et inversement. Chaque établissement rémunère ses enseignants et les mutualisations/croisements sont à l'équilibre entre les deux établissements.

POUR VOTE

3-7 Conventions

Convention création d'un département universitaire de sciences de la réadaptation – **VOTE**

Les Universités d'Angers et du Mans, l'IFMK et l'IFE du centre hospitalier de Laval et les formations en appareillage de l'Institution Mongazon s'associent pour la création d'un département universitaire en sciences de la réadaptation.

Ce département est une structure d'expertise destinée :

- A favoriser l'évolution des pratiques pédagogiques dans ces formations, la création de ressources mutualisées, la formation des étudiants à et par la recherche, à assurer la validité des grades délivrés sous la responsabilité de la Faculté de Santé de l'Université d'Angers ou de l'UFR Sciences et Techniques de l'université du Mans (département STAPS).
- A favoriser la participation des étudiants et des personnels participant à la formation à des activités de recherche notamment dans le domaine des sciences de la réadaptation.
- A élaborer des réponses communes à des appels à projet dans son champ d'expertise.

Cette création a modifié les statuts de l'UFR Santé avec ce nouveau département

POUR VOTE

4. Vie universitaire

4-1 Calendrier universitaire 2023 – 2024 – **VOTE**

4-2 Règle de définition du calendrier pluriannuel – **VOTE**

4-3 Bilan du Campus Day – **INFORMATION**

4-4 Bilan du SUAPS – **INFORMATION**

4-1 Calendrier universitaire 2023-2024 – VOTE

Il est demandé aux membres de la Commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver le calendrier universitaire 2023-2024.

Le calendrier universitaire sera également soumis à l'approbation des membres du Conseil d'administration le 09 mars 2023.

POUR VOTE

4-2 Règle de définition du calendrier pluriannuel – VOTE

Il est demandé aux membres de la CFVU de voter le principe de définir les vacances universitaires sur **la deuxième semaine des vacances scolaires de Toussaint, Hiver et Printemps** pour les années à venir.

POUR VOTE

4-3 Bilan du Campus Day – INFORMATION

Dimitri PERRAUDEAU, chargé de projets culturels, présente le bilan du Campus Day 2022.

POUR VOTE

CAMPUS DAY 22

BILAN GÉNÉRAL



CAMPUS DAY 22

BILAN GÉNÉRAL

Le thème retenu pour l'édition 2022 est l'écoresponsabilité

Lancement du fil conducteur de l'année : La Nature !

- Une édition déclinée sur la thématique de la nature, l'écologie. Mise en place du Green Campus Day, volume 2 : un événement écoresponsable !

Objectif affiché : l'obtention du niveau 2 du Label Évènement Écoresponsable en Pays-de-la-Loire

- Après l'obtention du niveau 1 en 2019, le Campus Day ambitionne l'obtention du niveau 2 du Label délivré par le REEVE (réseau Eco Évènement en PDL)
- Le Campus Day prend 58 engagements écoresponsables (gestion des déchets avec brigade du tri, sobriété énergétique avec réduction des groupes électrogènes , manger durable, mobilités douces avec la création d'un parking éphémère de 500pl, valorisation du territoire avec la création de 5 îlots eco)
- A RETROUVER SUR WWW.CAMPUSDAY.UNIV-ANGERS.FR

2. Dévelop. durable et écologie – le green campus day

Campagne de labellisation en cours pour le Campus Day, niveau 2

- Rédaction par l'équipe d'un cahier des charges écoresponsables (58 engagements pris pour l'organisation et le déroulement de l'opération)
- Suivi du dossier et appui par le REEVE (une 20aine d'heures de collab)
- Examen le jour J sur place
- Impact financier entre +20% et 30% du budget global
- Perspectives label : 2022 obtention label niveau 2 / 2023-24 : consolidation niveau 2 / 2025 : demande de labellisation niveau 3
- Ci-après les quelques engagements pris :



2. Dévelop. durable et écologie – le green campus day

ACTION LABELLISATION ÉCO ÉVÈNEMENT

RESPECTER LE SITE, L'ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT :

Chiffrage et Limitation de l'impact environnemental du Campus Day
Installation des dispositifs ludiques pour récupérer des mégots (7 cendriers urbains)

INVITER LES PUBLICS À LA TRANSITION ECOLOGIQUE :

Information et sensibilisation environnementale des publics sur nos campagnes de comm' en amont
Mise en place d'une signalétique qui informe et sensibilise le public sur les dispositifs (tri, vélo, accessibilité)

MANGER DURABLE :

Mise en place d'un plan d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (travail avec TO GOOD TO GO)
Mise en place d'un système de redistribution des non-consommés alimentaires
Proposition d'un menu bas-carbone dont les émissions GES sont inférieures à 2500 gco2eq : 2 menus
Augmentation de la part de restauration végétarienne (50%)
Les denrées consommées par l'orga, les équipes et les artistes sont majoritairement d'origine locale, circuit court, saisonnier, fermier (30%)

2. Dévelop. durable et écologie – le green campus day

ACTION LABELLISATION ÉCO-ÉVÉNEMENT SUITE

S'ORGANISER ET PROGRESSER

Réaliser et communiquer un bilan avec des critères environnementaux de la manifestation (en cours de rédaction)
Intégration des critères du Développement Durable dans le cahier des charges des prestataires (5 engagement sur 10)
Nomination d'un référent développement durable (binôme)

RESSOURCES/SOBRIETE

Optimisation et diminution de l'usage des groupes électrogènes à énergie fossile exclusive (-20% par rapport à l'édition 21, -50% par rapport à l'édition 18)
Utilisation de supports et moyens d'impression éco-conçus
Mise en place d'une démarche d'économie d'eau : mise en place 4 rampes d'eau avec ALM
Mise en place d'une démarche d'économie d'électricité (regroupement des besoins en elec + scène théâtre neutre)
Limitation et optimisation au maximum des impressions (engagement demandé aux partenaires de limiter + DCOM)
Utilisation de Supports de signalétique intemporels (utilisation de réemploi matériel scéno)
Exploitation d'une scénographie issue du réemploi

DEPLACEMENTS PLUS VERTUEUX

Incitation des publics à faire du covoiturage via la plateforme
Informer les publics sur les accès aux pistes cyclables et dispositifs mis en place sur l'événement concernant le vélo
Mise en place des parkings vélos (400 à 500 places)
Information des publics sur les accès en transports en communs et les horaires
Zéro trajets en avion

2. Dévelop. durable et écologie – le green campus day

ACTION LABELLISATION ÉCO-ÉVÉNEMENT SUITE

UN EVENEMENT POUR TOUS

Nomination d'un référent accessibilité : Anna Reymondeaux

Mise en place d'une action favorisant l'accès à toutes les générations : travail avec Pôle Territorial BB

Une action significative de parité sur la scène : 50% des talents

Déploiement d'actions de Prévention sur les comportements inappropriés : présence cellule VDH + intervention Cie Myrtil

ZERO DECHETS

Zéros gobelets plastiques jetables

Gobelets réutilisables non millésimés avec sensibilisation des publics pour un réemploi : 2000 eco

Collecte et tri des déchets (Sensibilisation, médiation et matériels dédiés) avec Cocycler

Présence d'une brigade du déchet

Tri des déchets en zone publique.

Remplacement de la vaisselle jetable par de la vaisselle réutilisable ou compostable

Évaluation des quantités de déchets produites et valorisés



2. Dévelop. durable et écologie – le green campus day

À l'issue de l'examen sur pièces et sur place, l'UA a obtenu
du niveau 2 du LABEL !!

CAMPUS DAY 22

BILAN GÉNÉRAL

Une COMMUNICATION écoresponsable

Comme chaque année, la DCOM a déployé une communication globale pour annoncer le Campus Day.

Les supports Print

- Déclinaison graphique qui fait la part belle à la Nature, le développement durable
- Choix des matières éco : affiches à la repro en papier de maïs, taux d'encre peu élevé, etc.
- Limitation quantitative : une 40aine d'affiches au format A3 et une vingtaine de grandes affiches (dans les composantes)

Le site dédié

Depuis l'édition 2018, le Campus Day se décline intégralement sur le web, via un site mobile.

Les Rubriques : Eco Campus Day / Programme / les Ateliers / Artistes / Les villages / Infos pratiques



CAMPUS DAY 22

BILAN GÉNÉRAL

ACTION COMMUNICATION suite

LES SUPPORTS NUMÉRIQUES(Fb, Insta)

La communication réalisée en amont de l'événement et le jour J a également été déployée sur les RS de l'UA et de CultureUA (facebook, instagram)

Twitter :

14 tweets. 2000 vues en moyenne par tweet
+ un tweet pour dire merci avec GIF

Facebook :

14 publications

Instagram :

20 stories (repartages inclus) > moyenne 1900 vues par stories
1 vidéo de présentation avec Lucille (11 252 vues))
1 photo en publication (1 122 j'aime & 7 141 vues)« What a day !!

Newsletter :

Newsletter personnels 2022-2023 - N°3 - 20 septembre > infos + édito
`Newsletter étudiants 2022-2023 - N°03 - 21 septembre > infos + édito

GOODIE

Choix cette année d'un goodie unique campus Day au niveau de l'établissement = une gourde



CAMPUS DAY 22

BILAN GÉNÉRAL

LES PUBLICS PLUS PRÉSENTS, DIVERS, ET ENGAGÉS

7 000 à 7 500 personnes tout au long de la journée

- Dont 89 stands de partenaires : 33 partenaires culturels, 37 partenaires de l'écologie et développement durable, 13 partenaires de l'ESS. La Ville d'Angers représentée par 8 directions + 5 maisons de Quartiers. Soit 260 professionnels des territoires.
- Dont 31 associations étudiantes et quelques 300 étudiants (200 bénévoles des asso, 55 contrats étudiants, 40 ambassadeurs/relais/éveilleurs)
- 150 collègues mobilisés.es toute la journée, entre le village UA, les animations ponctuelles proposées, les aides et missions dédiées avec les appuis de services.
- Ouverture sur le quartier Belle-Beille : travail en amont avec le Relais Mairie (présence lors des dej à Tati avec les habitants, proposition aux habitants de participer à certains temps forts de la journée + ateliers et visite du quartier à vélo)

CAMPUS DAY 22

BILAN GÉNÉRAL

LES PUBLICS suite

Une équipe dévouée, des talents au service du collectif



Coté Production : Lucille Metayer, Felix Sourice, François LeFloch et Dimitri Perraudeau + 30 personnes en techniques (équipe road, scène, décors, presta)

En soutien : les équipes d' UA Culture : Patricia Bernier, Laurence Chéné, Nathalie Galand, Sophie Génot, Chloé Langeard, Lucie Plessis, Lynda Belkacem, Anne Laure Guillaumat + DEVEC avec Catherine Aubry, Nathan Davodeau, Kevin Chevalier, Isabelle Malbranque, Amandine Girard, Claire Barrault et Elisabeth Herbert



CAMPUS DAY 22

BILAN GÉNÉRAL

LES TEMPS DE CONVIVIALITÉ FÉDÉRATEURS

3 temps de convivialité autour de la restauration proposés tout au long de la journée.

- **Petit déjeuner** de 9h30 à 10h pour les équipes 240 personnes. À 10h pour les publics : 300 personnes + 35kg de brioches Gelineau
- **Dégustation Cuvée** 50 ans pour les personnels à 12h (250 personnes) à la guinguette et **Cocktails** Campus Day pour les étudiants (500 personnes)
- **Repas des personnels** de 12h30 à 14h30 à la Ginguette du Petit Bois avec 537 collègues (650 Invités sur l'espace restauration Invités, et environ 1 000 étudiants sur l'espace Étudiants côté Sciences)
- Tout au long de la journée : 700 Cafés (gratuit) par le Grain Perché + 250 Glaces (payantes par les Glaciers de Loire)
- Organisation le soir d'un repas de fin de Campus Day pour remercier les équipes : 85 personnes (Chez Minh)



CAMPUS DAY 22

BILAN GÉNÉRAL

LA PROGRAMMATION ARTISTIQUE

Une programmation valorisant les talents de l'UA, déployée tout au long de la journée sur 2 scènes

2 scènes

18 compagnies/groupes

soir 60 artistes étudiants et pro tendant vers une parité

30 heures de programmation en cumulé sur la journée

80% de prog des talents de la communauté UA

KARAOKÉ CAMPUS DAY

Renouvelé cette année fort du succès de l'édition précédente, le karaoké géant du Campus Day était animé par le comédien angevin Denis Fouquereau. Ce karaoké a réuni quelques **600 personnes** pendant plus d'une heure (**12 chansons** et **40 personnes** sur scène)



CAMPUS DAY 22

BILAN GÉNÉRAL

LES ATELIERS

Les ateliers Campus Day, toujours pris d'assaut par la communauté UA

Mis en place en 2018 à l'occasion du Campus Day estampillé Economie Sociale et solidaire, les ateliers proposés dans le cadre du Campus Day ne désemplassent pas.

- **86 Propositions** d'ateliers variés répartis par thèmes et contenus
- Ateliers sur inscription ou ouverts à tous (via un formulaire sur site de l'UA), soit en continu sur la journée ou régulièrement (2 à 3 fois), en général sur 1h à 2h de fonctionnement, avec goodies ou pas à la fin
- Au total plus de **140 heures d'ateliers** cumulées sur la journée
- quelques **1 500 étudiants et personnels** sur l'ensemble des ateliers
- plus de **370 étudiants et personnels** ont suivi les ateliers sur inscription

CAMPUS DAY 22

BILAN GÉNÉRAL

LES ANIMATIONS UA

Les animations proposées par les services et direction de l'UA

- Challenge Sport par le SUAPS + ateliers découverte des sports proposés à l'année
- Braderie des livres de la BU reconduite
- Stand + Action de la cellule [VDH](#) (violences, discriminations et harcèlement) avec l'Asso RéGALons-nous
- Proposition d'une animation Quizz sur les gestes eco au travail et notamment dans la gestion du numérique avec la DPIL ET DDN
- Valorisation des serres de Sciences et du Jardin botanique de pharma
- Création Village du SUAC + reconduite Quartier de l'International



CAMPUS DAY 22

BILAN GÉNÉRAL

LES ANIMATIONS UA

Les services, directions et dispositifs présents :

Le Village de. L'UA s'est transformé le temps de cette édition en Jardins de l'UA !

La Direction des enseignements, de la vie étudiante et des campus, la BU, la Direction de l'international, le Service de santé universitaire via les étudiants Relais santé, la Direction de la recherche, la Direction des ressources humaines, la Direction du patrimoine, la Direction de la communication, Service universitaire d'information dédié à l'Orientation, l'Insertion Professionnelle et l'Entrepreneuriat (SUIO-IP), la CoPe, l'ARUA



CAMPUS DAY 22

BILAN GÉNÉRAL

LES NOUVEAUTÉS 22

1. LES ILÔTS ÉCORESPONSABLES (ex Green Village)

Afin d'infuser le message écoresponsable tout au long de la journée (et face à la recrudescence des inscriptions de nouveaux partenaires 11 en 21 et 37 en 22) , choix d'éclater le green village en ilots couvrant l'ensemble du site.

L'ilot « Manger durable » : Artisan du Monde, Le Baluchon Fermier, Mon Camion Bio, Ombelles à croquer, Solidarifood

L'ilot « Agir autrement » : Cocycler, COP3 étudiante, ÉcoFormation des Pays de la Loire, En transition, Ptit Poids carottes, Fresque du Climat, Made in Clémence, Zébulon Régie, 2 Tonnes

Ilot « Mobilités douces » : La Fabrik Café, DPS, AIEAOP, SNCF, VéloCité, Place au Vélo KR Mobility

Ilot « Festival pour tous.tes » : Cellule VDH, Relai Handicap, Pôle Accompagnement, APF Handicap, Gem Papier Bulle, Noxambules, Régalons-nous, Babes Voices, Night Line

Ilot « Nature » : FNE, Sauvegarde de l'Anjou, LPO, Jardins Botaniques, les serres de Sciences, Les Belles Pailles

CAMPUS DAY 22

BILAN GÉNÉRAL

LES NOUVEAUTÉS 22

2. PACIFICATION DU BOULEVARD LAVOISIER

Compte tenu des effectifs depuis l'édition 21, et du fait de la crise sanitaire à l'époque, l'implantation actuelle du CD a été augmentée sur la partie Sciences. Cette implantation a été reconduite.

Volonté de tranquilliser les usages de la journée en pacifiant le boulevard Lavoisier.

Demande à la Ville d'interdire la circulation (et de fait le stationnement) sur le boulevard le jour J (6h – 21h), acceptée 15 jours avant

Bilan positif, puisque ce boulevard pacifié apaise la journée (d'un point de vue sécurité d'abord, puis sonore

A reconduire, en mieux organisant avec la Ville pour fluidifier les échanges. Réunion tech dès le mois de juin avec eux.

CAMPUS DAY 22

BILAN GÉNÉRAL

LES NOUVEAUTÉS 22

3. LE CHOIX FORT DES MOBILITÉS DOUCES

Fin des bus pour les acheminements étudiants depuis Cholet et Saumur,. Choix du train. Dossier géré par Adrien Maslet.

Mise en place d'un parking covoiturage de 50 places (32 places prises)

Mise en place d'un parking à vélo éphémère de 400 places (175 places utilisées) avec gourdes en cadeaux + message prévention avec le DPS + sécurité routière + véloCité

Balade depuis le centre ville pour le site Campus Day à vélo pour sensibiliser aux nouveaux aménagements (45 étudiants.tes)



CAMPUS DAY 22

Présentation

PERSPECTIVES 2023

LES 10 ANS DE CAMPUS DAY !! Surprises et célébrations à venir !

THÉMATIQUE DE L'ÉDITION 2023 : LE SPORT ET BIEN-ÊTRE

SAVE THE DATE : CAMPUS DAY 10^{ÈME} ÉDITION,

LE JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023

CAMPUS DAY 22

Présentation

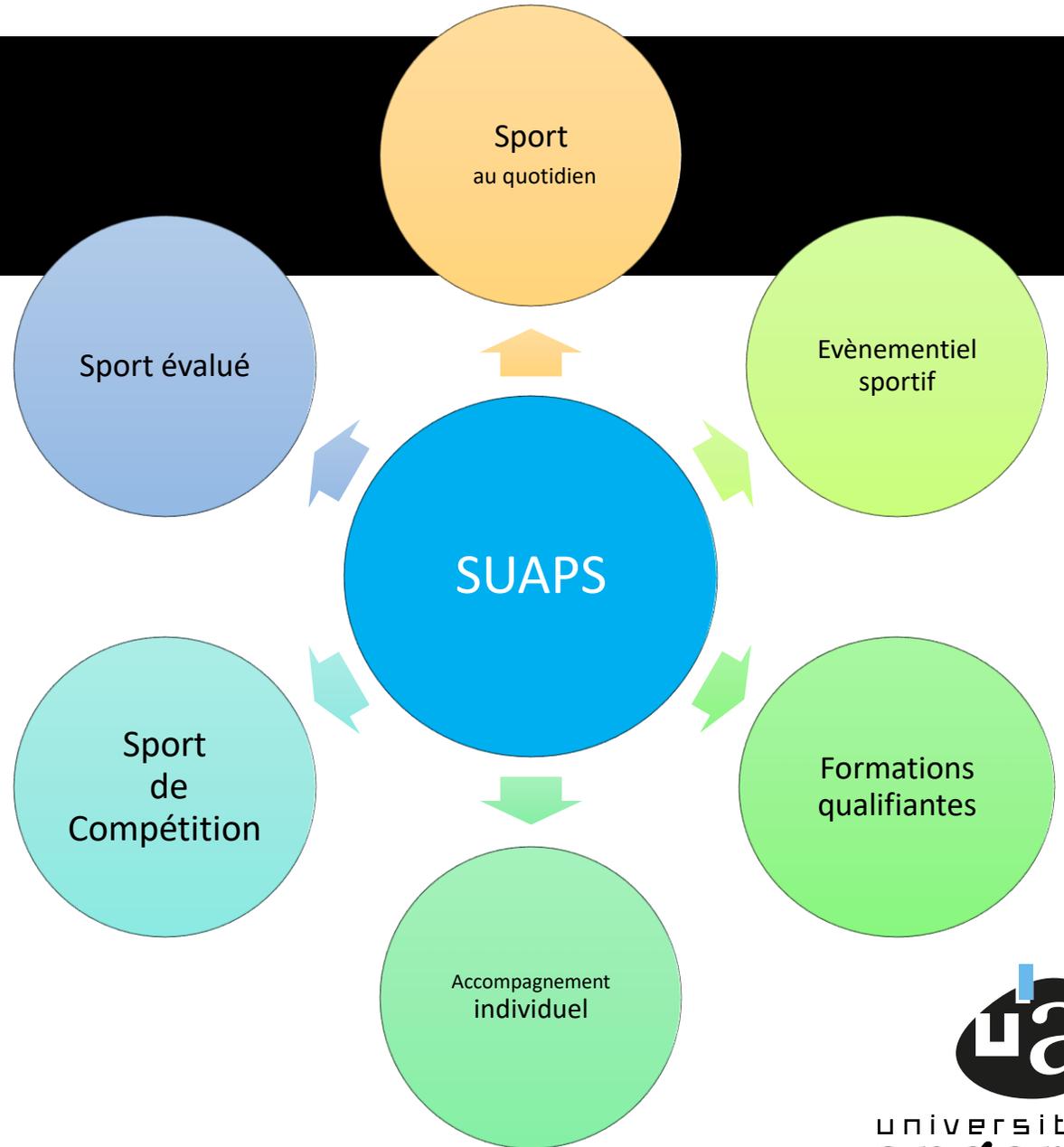


4-4 Bilan du SUAPS – INFORMATION

Alexandre PIETRINI, directeur du SUAPS, présente le bilan du SUAPS.

POUR INFORMATION

Le SUAPS Pilote des politiques sportives des campus



FOCUS SUR LES CHIFFRES 2021 2022

Nombre d'inscrits : 6483 personnes

Nombre de participations : 14600

Fréquentation moyenne : 4700 usagers par semaine

Volume d'heures d'enseignements : + de 7000 h réalisées



FOCUS SUR LES CHIFFRES Semestre 1 2022 2023

SPORT : au quotidien

Octobre 2022 **5450 personnes inscrites**

Octobre 2021 **4835**

Novembre 2020 **3741**

SPORT : évalué

1^{er} semestre année 2022-2023 : **1319 étudiants évalués**

Année 2021-2022 : **1283 étudiants inscrits dans un dispositif d'évaluation**

Sport intégré aux maquettes de formation et dispositifs d'aide à la réussite

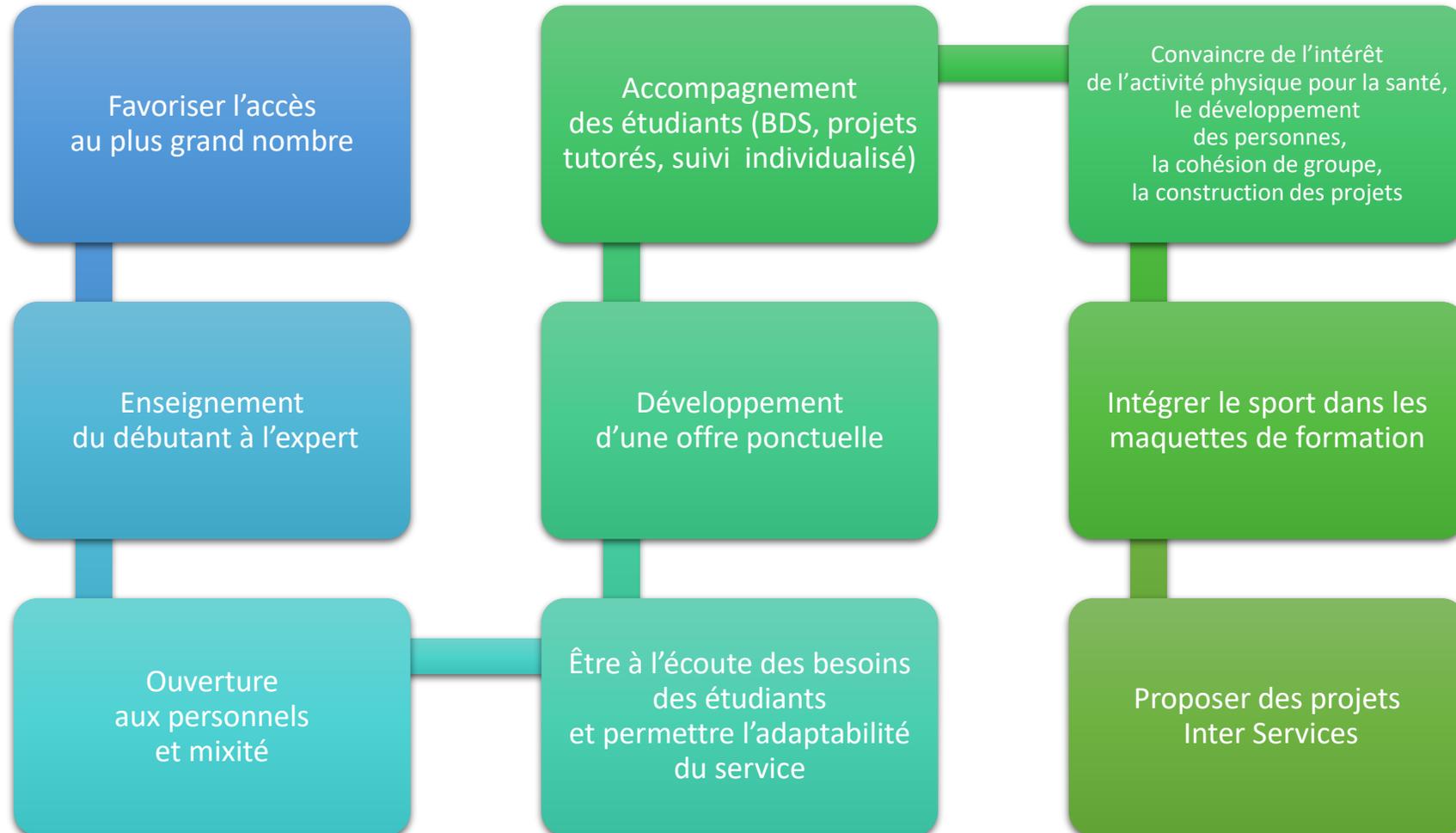
UEO PLURIPASS | POLYTECH | BUT | PHARMACIE | SAGE FEMME | E2O | PAREO

SPORT : événementiel

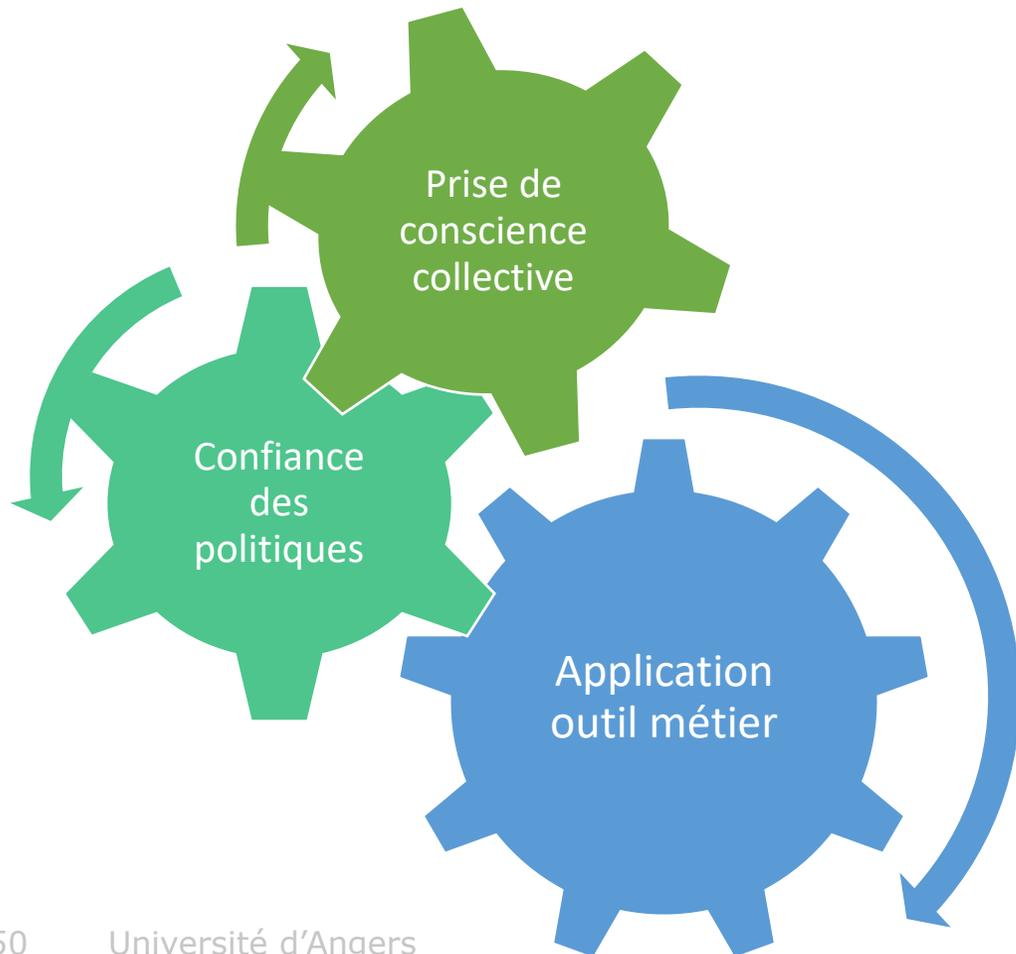
1^{er} semestre année 2022-2023 : **657 inscriptions**

Année 2021-2022 : **653 inscriptions**

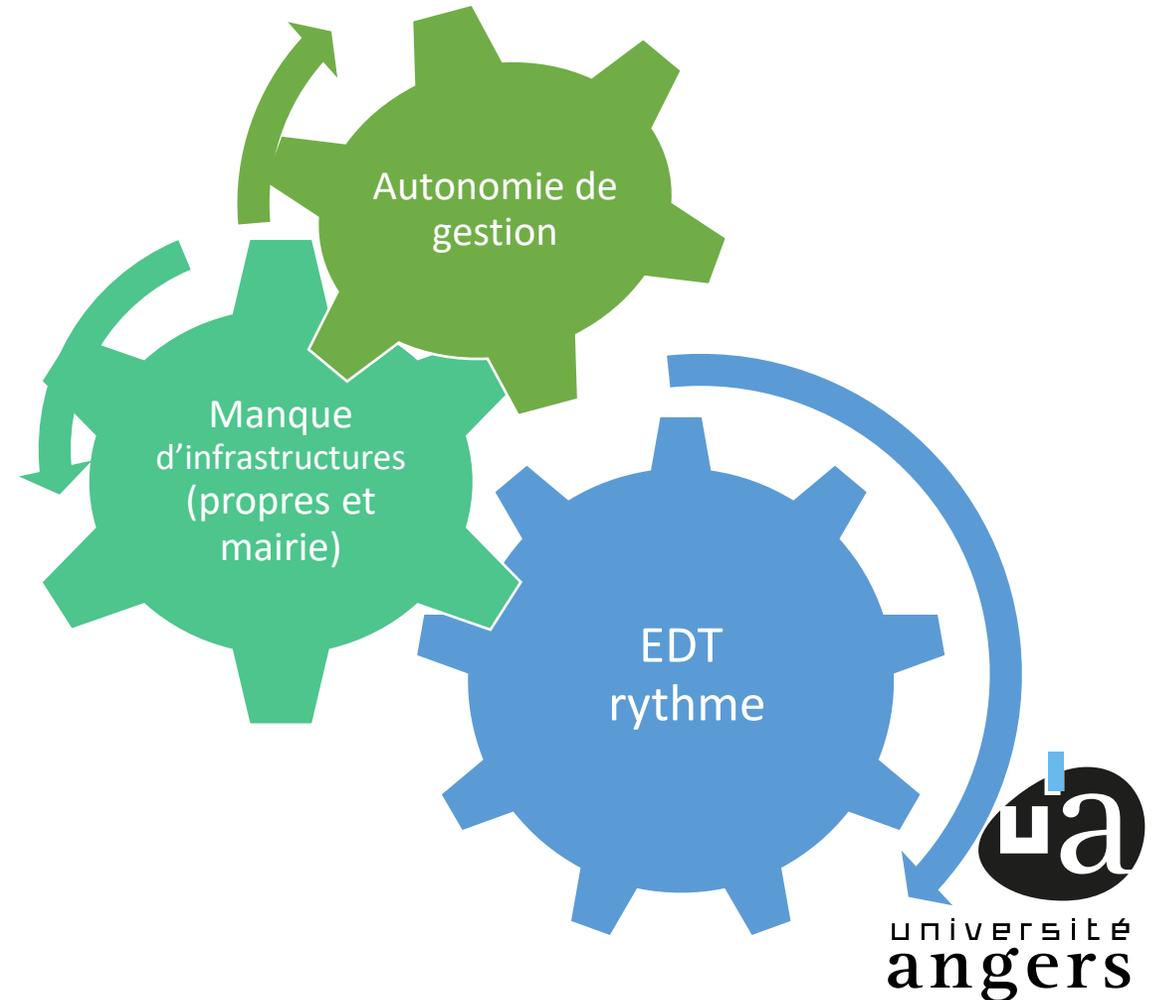
Politique du service mise en œuvre ces dernières années



Quels éléments facilitateurs ?

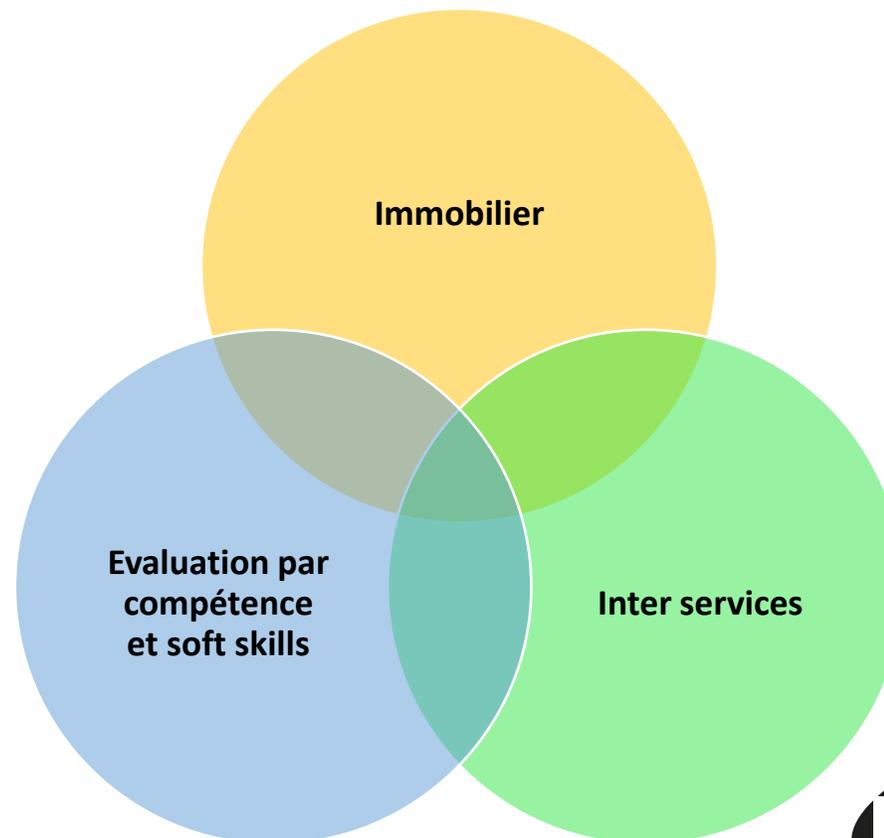
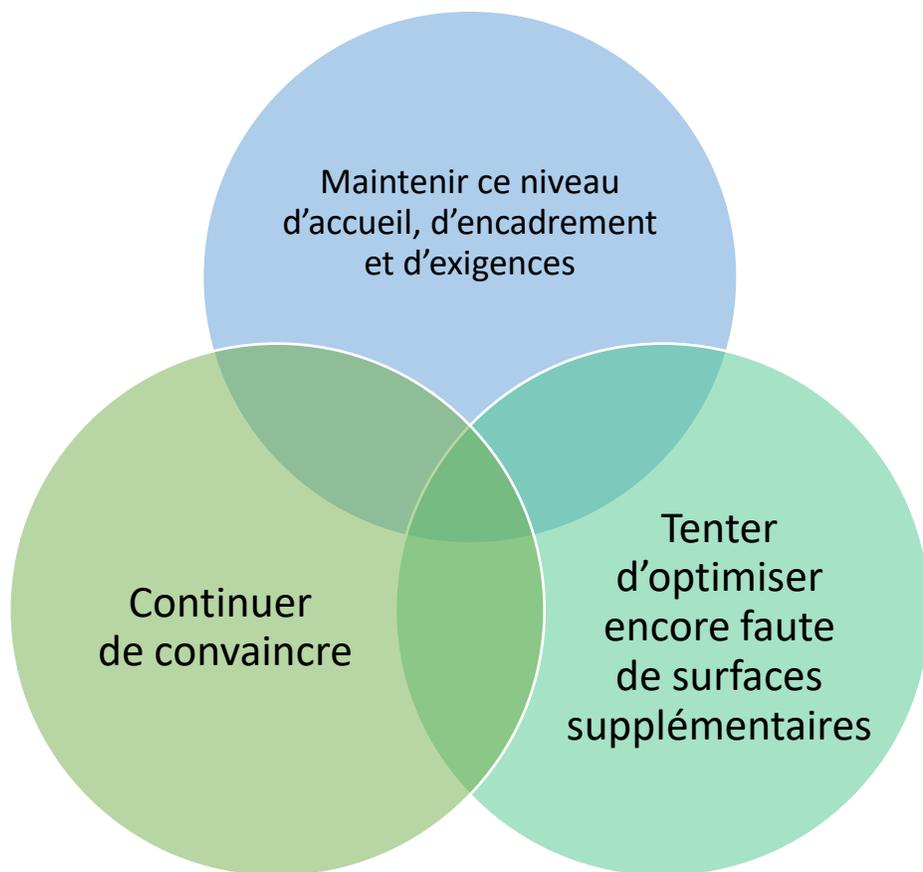


Quels freins ?



Quelles lignes directrices
pour les prochaines années ?

Avec quels projets ?



Quelles interrogations ?

L'avenir de la CVEC ?

Projet STAPS
et Impacts sur
l'organisation du service

Le rapport des usagers
aux SUAPS ?

Prochaines CFVU

- **Lundi 06 mars 2023 à 14h30**
- **Lundi 03 avril 2023 à 14h30**
- **Mardi 09 mai 2023 à 14h30**
- **Lundi 05 juin 2023 à 14h30**
- **Lundi 10 juillet 2023 à 14h30**